

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2012-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le 17 mai 2012 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT de Dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration du 20 septembre 2012 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 MDT aux conditions explicitées ci-après :

- Durée : Une durée qui varie entre 5 et 10 ans.
- Taux : Les taux d'intérêts varient entre TMM+0,75% brut l'an au minimum et TMM+1,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 5,75% brut l'an au minimum et 6,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans.
- Taux : Variable à TMM+1,75% et/ou fixe à 6,5% l'an.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars.

Période de souscription et versement

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **7 décembre 2012** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis et au plus tard le **22 février 2013**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **3 mars 2013**, tout en maintenant la même date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **3 mars 2013**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché du Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **7 décembre 2012**, aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

But de l'émission

La Compagnie Internationale de Leasing a prévu pour l'année 2012 des mises en force qui s'élèvent à 170 MDT. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 40 MDT par deux emprunts obligataires (dont 20 MDT objet de la présente note d'opération), 34.MDT par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Renseignements relatifs à l'opération :

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2012/2 »

Montant de l'emprunt : 20.000.000 dinars.

Nombre de titres émis : 200.000 obligations

Valeur nominale des titres : 100 dinars

Durée totale : 5 ans

Prix de souscription :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et la date limite de clôture, soit le **22 février 2013**, seront décomptés et payés à cette date.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 février 2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 février 2013**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : A la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,75%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 175 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux annuel brut de **6,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Modalité et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I. Intermédiaire en bourse.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 février** de chaque année.
La dernière échéance est prévue pour le **22 février 2018**.

Amortissement et remboursement de l'emprunt :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 février 2018**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Durée de vie moyenne : 3 ans

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration pour les présentes obligations est de **2,767 années**.

Notation de l'émission :

L'Agence de Notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB-(tun) à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du 29 octobre 2012.

La note BBB- à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Notation de la société :

Le 2 août 2012, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) 'BBB-(tun)' et sa note à court terme 'F3 (tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Cotation en Bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2012/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2012/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**12-796** du **22 novembre 2012**, d'un document de référence enregistré auprès du CMF en date du **22 novembre 2012** sous le n°**12-011** et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au 4^{ème} trimestre 2012 pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI, 16 avenue Jean Jaurès -1001 Tunis-, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn. Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2012 de l'émetteur seront publiés au bulletin officiel du CMF au plus tard le 20 janvier 2013.